

Aperçu de la nouvelle formation

Année	1re année	2e année	3e année	4e année	
Niveau	Niveau 1 (430) leçons			Niveau 2 (au min. 200 leçons)	
Phases	Phase d'introduction	Phase principale I	Phase d'application / année de pratique	Phase principale II	Phase de spécialisation (avec possibilité de choisir 5 mod. parmi 8)
Modules	<ul style="list-style-type: none"> Établissement des comptes: principes fondamentaux (12/ 0) Introduction à l'audit (20/0) Établissement des comptes: normes suisses (28/32) Établissement des comptes : normes internationales (20/44) Planification et exécution d'un audit (24/32) Plus modules flexibles de la phase principale I (facultatif) 	Modules flexibles: <ul style="list-style-type: none"> IT et analyse des données (16/28) Droit (14/12) Fiscalité des entreprises (20/20) Conclusion et rapport d'audit (12/40) États financiers consolidés et audit de ces derniers (8/12) Spécificités du contrôle restreint (4/4) Taxe sur la valeur ajoutée (12/16) 	Année de pratique	<ul style="list-style-type: none"> Missions d'assurance et services connexes (12/20) Esprit critique et jugement professionnel (12/32) Actualités (0/8) 	<ul style="list-style-type: none"> Comptabilité internationale (12/20) Fiscalité des entreprises (8/16) Audit sur le marché financier (8/16) Audits des institutions de prévoyance (8/16) États financiers consolidés et audit de ces derniers (8/20) Audit Technologies Advanced (12/20) Développement durable (12/20)
Nbre de leçons au total	212 leçons (104 asynchrones/108 synchrones)	218 leçons (86/132) Pour le diplôme de la branche, il faut avoir suivi les 12 modules du niveau 1.		60 leçons (20/40)	196 leçons (68/128) 5 mod. à choisir parmi les 7 modules de spécialisation (MS)
Exigences en matière de pratique professionnelle	1200 heures par an de pratique professionnelle exigées. Jusqu'à l'examen de diplôme, 4800 heures de pratique professionnelle sont nécessaires. Exceptions: - Pour les participants titulaires d'un «master qualifié/diplôme d'expert», seulement 3 ans de formation (et 3600 heures de pratique professionnelle). - Pour les participants ayant suivi des «formations préalables parallèlement à leur activité professionnelle (bachelor/brevet fédéral)», 1200 heures de pratique professionnelle reconnues (3 ans de formation)»				
Examens	Attestation de connaissances électronique par module	Attestation de connaissances électronique par module et attestation de connaissances sommative ➤ Certified in the fundamentals of auditing			➤ Examen d'expert(e)-comptable diplômé(e)